

Chers amis,

Vous trouverez dans ce document les informations relatives à l'actualité de l'éducation nationale dans notre département :

- Le compte rendu du Conseil départemental de l'Education nationale du 2 avril,
- Des informations issues du déjeuner débat avec le Recteur le 5 avril,
- L'action de la Peep en relation avec les manifestations lycéennes.
- Un billet d'humeur sur cette actualité.

Ce bulletin et ses pièces jointes (documents du conseil général) sont adressés par courrier électronique à tous les responsables Peep figurant dans le fichier de l'AD. N'hésitez pas à démultiplier cette information auprès de vos adhérents.

Bien cordialement

**Jean-Marc Magnet** – Président de l'AD Peep 78

## Compte rendu du CDEN du 2 avril 2008

Initialement programmé le 28 mars, ce CDEN n'a pu se réunir ce jour là en raison du boycott des syndicats d'enseignants et de la FCPE, empêchant ainsi d'obtenir le quorum.

Le 2 avril, la FCPE, le FSU (syndicat majoritaire) et la CFDT étaient purement et simplement absents. Outre l'évidente collusion entre les syndicats d'enseignants et la FCPE, on ne peut que s'étonner de voir que ces derniers préfèrent aller manifester devant le Rectorat plutôt que de faire valoir leurs opinions devant les instances de concertation.

Siégeaient donc dans ce CDEN, outre la Peep (3 représentants) et l'Unaape (1 représentant), l'Unsa et FO (2 délégués chacun) pour les syndicats, les élus locaux (2 représentants des maires, 2 du conseil général et un du conseil régional), l'administration et deux personnes qualifiées. Ce CDEN était coprésidé par le Préfet des Yvelines et le Vice-Président du Conseil général responsable des collèges.

Le CDEN a d'abord étudié l'**indemnité représentative de logement** (IRL), allocation versée par les communes aux instituteurs du primaire qui ne bénéficient pas d'un logement de fonction. Notre département compte encore environ 900 enseignants du primaire qui n'ont pas accédé (certains par choix personnel) au statut de professeur des écoles et qui bénéficient statutairement d'un logement de fonction ou de cette indemnité compensatrice pour 486 d'entre eux. Le CDEN se prononce donc chaque année sur le taux de revalorisation de l'IRL.

L'inspecteur d'Académie (IA), M Joël-René Dupont, a ensuite présenté les perspectives de la **rentrée scolaire 2008 dans les écoles primaires et dans les collèges**.

En réponse au discours général sur ce sujet, et se référant à la pensée du philosophe Parménide, l'IA a déclaré qu'il fallait "*penser et dire ce qui est vrai*".

Il a donc rappelé les réalités de la préparation de la rentrée 2008 et notamment le fait que l'Education nationale restait le 1<sup>er</sup> budget de la nation.

Dans le **premier degré** (écoles maternelles et élémentaires), notre département perd 35 emplois au bénéfice de l'Essonne et du Val d'Oise. L'IA prévoit une baisse démographique d'au moins 800 élèves dans le primaire, mais qui devait être bien supérieure. A la rentrée 2007, notre département avait déjà perdu 5 postes pour une baisse de 1300 élèves. Le retrait de 35 postes correspond donc à un rattrapage de la baisse démographique sur deux ans.

Pour éviter de ponctionner ces postes dans les écoles, 19 postes seront pris sur les moyens de remplacement et 16 sur des emplois réservés à l'enseignement spécialisé. L'IA précise que la capacité de remplacement des Yvelines est de l'ordre de 10% des emplois (environ 750 enseignants sur les 7700 du département) et que ce retrait de 19 postes n'obérera pas la capacité de remplacement. En ce qui concerne les postes d'enseignants spécialisés, la plupart des postes concernés sont en réalité vacants depuis de nombreuses années.

Si au mois de septembre les derniers ajustements permettent de dégager des emplois, ils seront remis dans les moyens de remplacement. A la rentrée 2007, la balance des ouvertures et fermetures avait présenté un solde positif de 30 postes. La carte scolaire actuelle prévoit 150 fermetures pour 120 ouvertures, donc également une marge de manœuvre de 30 emplois. La plupart des ouvertures ou fermetures programmées se réaliseront néanmoins, les ajustements pouvant, à la rentrée, porter sur les opérations "conditionnelles".

Les moyennes par classe seraient selon l'IA identiques d'une année sur l'autre, s'établissant à la prochaine rentrée à 26,5 en maternelle (23 en ZEP ou REP) et 25 en élémentaire (22,4 en ZEP et REP). Il s'agit là d'une moyenne, les secteurs ruraux tirant forcément ces chiffres vers le bas.

La Peep a demandé à ce que soit communiquée la grille NODER, outil de référence de l'IA pour envisager les fermetures ou ouvertures de classe, en fonction de seuils prédéfinis. M Dupont communiquera ce document mais rappelle qu'il ne s'agit que d'une aide à la décision, chaque cas étant étudié "avec souplesse" en tenant compte de la sociologie locale et de la structure de l'école concernée.

En ce qui concerne les **collèges**, la baisse d'effectifs attendue est d'au moins 600 élèves, le département perdant environ 1000 élèves depuis 6 ans. Le calcul de la dotation horaire (DHG) se fait alors selon 3 critères : les effectifs prévisionnels, les heures règlementaires d'enseignement et la prise en compte de la situation particulière de chaque collège au regard des populations concernées, cette discrimination positive pouvant conduire à augmenter la dotation de base jusqu'à 17% dans les REP.

L'IA considère donc que la DHG est cette année réaliste et permet de répondre à l'objectif d'instruction. Il a également rappelé le principe du transfert d'heures poste en heures supplémentaires, afin de permettre aux enseignants qui le souhaitent de "travailler plus et de gagner plus". Cela reste néanmoins du libre choix des professeurs, le nombre d'heures supplémentaires demandé s'établissant entre 2 et 3 par semaine, et non pas 5 ou 7 comme évoqué dans certains documents syndicaux.

L'IA précise que même si la DHG des lycées n'est pas de la compétence du CDEN, il aurait pu tenir le même discours pour ces établissements. La Peep fait alors remarquer que cette question pourrait justement être traitée en CDEN car non seulement la structure de notre région, avec trois académies (Paris, Créteil et Versailles) ne permet pas d'évoquer ce sujet en Conseil Inter Académique de l'Education Nationale, mais également la répartition des moyens dans les lycées relève dorénavant de l'IA et non plus du seul recteur.

L'IA a informé le CDEN de ses priorités pour 2008 :

- renforcer la capacité d'accueil des lycées professionnels ;
- conforter la scolarisation des élèves handicapés (2600 dans notre département) notamment par la création d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans les lycées ;
- mettre en place l'accompagnement éducatif dans l'ensemble des collèges REP (soutien de 8h00 par semaine, en heures supplémentaires, dans le cadre d'un projet validé par les élèves et leurs familles), autour de projets sportifs, culturels ou scolaires ;
- mieux structurer l'enseignement des langues en primaire ;
- répondre au défi de faire baisser le taux d'enfants en grande difficulté lors de l'entrée en 6<sup>ème</sup> (l'IA pense que ce taux est dans les Yvelines de l'ordre de 10%, inférieur au taux national de 15%).

Cela passe dès les vacances de printemps 2008 par des stages de mise à niveau pour les CM1 et CM2, sur le principe de l'école ouverte. Ces stages seront assurés par des enseignants volontaires, payés en heures supplémentaires, et seront reconduits début juillet et fin août.

L'IA rappelle également que la suppression des classes le samedi matin permettra de proposer un soutien tout au long de l'année à certains enfants, mais il attend encore les instructions nationales pour mettre en œuvre ce dispositif.

La Peep a communiqué au CDEN une déclaration (*voir infra*) sur la préparation de la rentrée et dénoncé l'instrumentalisation des enfants dans le cadre des contestations sur les DHG. Concernant les priorités de l'IA, nous avons demandé des précisions sur la prise en compte des UPI dans le calcul de la DHG, notamment lorsque les enfants concernés sont intégrés quasiment à temps plein dans les classes. L'IA adjoint, M Guichard, répond que ces enfants, 10 à 20 par UPI, ne sont pas pris en compte dans la dotation horaire, car bénéficiant d'une dotation spécifique de 21 heures + 3 dédiées à la concertation ou à l'intégration dans les classes ordinaires. Il existe cependant quelques structures particulières bénéficiant d'une dotation de 3 ou 4 heures seulement si les enfants sont pleinement intégrés dans les classes ordinaires, soit d'une dotation supplémentaire s'il y a plus de 20 enfants dans l'UPI.

En réponse à des remarques sur l'augmentation des heures supplémentaires, ayant entraîné le transfert d'heures poste en heures supplémentaires, l'IA rappelle que cela ne concerne en fait que l'équivalent de 302 emplois sur notre Académie, à comparer aux plus de 40 000 enseignants.

Interrogé sur la possible fermeture d'un collège à Mantes (André Chénier), M Lequiller, Vice-Président du Conseil général, assure que cette question n'est pas d'actualité, mais que l'évolution de la démographie dans ce secteur ne permet pas de garantir à long terme la pérennité des collèges de Mantes.

Le projet de carte scolaire du premier degré a été adopté par 7 voix contre 5 (syndicats + unaape), 3 abstentions. Celui de DHG a recueilli 4 voix pour, 5 votes contre et 6 abstentions.

Les représentants Peep ont voté pour la carte scolaire du primaire mais se sont abstenus sur la DHG des collèges, considérant, conformément à notre déclaration, que le maintien de certains projets locaux supposait un ajustement de la dotation dans plusieurs cas.

Le conseil général a ensuite présenté le plan pluriannuel des investissements des collèges publics (projets immobiliers en cours ou à l'étude, *voir en pièces jointes*) et a annoncé la mise en place d'une subvention particulière pour l'acquisition de logiciels d'apprentissage des langues (à hauteur de 100% du coût). Dans le domaine de l'équipement informatique, le CG affecte une dotation spécifique de 1 126 000 euros par an, afin de financer notamment les salles multimédia, l'équipement administratif des collèges ou le projet de baladeurs numériques pour les élèves (test en 2007 dans 8 collèges pilotes).

La Peep a évoqué la situation du second collège d'Achères, dossier au point mort depuis de trop longues années. Le conseil général annonce qu'un nouveau terrain susceptible d'accueillir ce collège présente des caractéristiques favorables, laissant augurer un déblocage rapide de la situation

# **DECLARATION EN CDEN DU 02 AVRIL 2008**

L'association départementale PEEP des Yvelines a été sollicitée par les associations locales qu'elle représente au sujet de la dotation horaire des collèges et lycées du département. Après avoir rencontré à ce sujet l'Inspecteur d'Académie, pris note de ses explications et étudié les situations particulières de certains établissements, la PEEP AD78 :

## **Constate**

- Que la plupart des diminutions de dotation horaire annoncées correspondent soit à une réelle baisse du nombre de collégiens et lycéens, soit à une transformation de la dotation en heures supplémentaires (6% en moyenne pour les collèges, jusqu'à 12% dans certains lycées) ;
- Que cette pratique de recours aux heures supplémentaires pose de graves problèmes dans les établissements employant des enseignants travaillant à temps partiel ;
- Que la dotation initiale remet en cause, dans plusieurs établissements, la pérennité de projets éducatifs et plus particulièrement du soutien aux élèves en grande difficulté.

## **Regrette**

- L'opacité de la présentation des dotations horaires au sein des conseils d'administration, ne permettant pas toujours aux représentants des parents de se faire une juste représentation de la réalité ;
- Le peu de place laissé à la prise en compte des situations particulières de certains établissements par la "mécanique" d'attribution des dotations horaires aux collèges et lycées, en stricte corrélation avec les effectifs ;
- Que la baisse démographique ne soit pas mise à profit pour renforcer l'encadrement des élèves dans les collèges et lycées ou développer des projets de soutien personnalisés aux jeunes les plus en difficulté.

## **Demande**

- Un examen au cas par cas des situations des collèges et lycées du département afin de garantir le maintien des projets pédagogiques en cours et de tous les dispositifs d'aide ou de soutien aux élèves en difficulté ;
- La mise en œuvre d'une réelle politique d'évaluation de l'utilisation des moyens complémentaires ainsi alloués, notamment en termes de réussite scolaire.

**La PEEP AD78 accompagnera et soutiendra, dans cette optique, toutes les actions et revendications des associations PEEP locales.**

**Cette question ne doit cependant pas être réglée en envoyant des enfants dans la rue.**

C'est pourquoi, nous condamnons fermement l'instrumentalisation dont font l'objet nos enfants et plus particulièrement la désinformation menée par des adultes se disant responsables. Nous rappelons également que les collégiens et lycéens sont, pendant le temps scolaire, placés sous la surveillance de l'Education Nationale et que ceux qui les poussent à descendre dans la rue engagent leur responsabilité en cas d'incident.

## **MANIFESTATIONS DE LYCEENS : COURRIER DE LA PEEP 78 AUX SYNDICATS**

St Germain en Laye, le 25 mars 2008

Monsieur le responsable départemental,

Depuis plusieurs semaines, des actions sont initiées dans les établissements du secondaire de notre département en raison des dotations horaires 2008, souvent avec le soutien des associations de parents. Or depuis quelques jours, les mouvements de contestation prennent un tour nouveau, avec l'implication des enfants eux-mêmes.

Selon nos responsables locaux, ces mouvements ne sont pas spontanés, comme en témoigne notamment la mise à disposition de tracts que les jeunes distribuent dans les rues.

Sur le Mantois, ces manifestations ont même été à l'origine de débordements et d'affrontements avec les forces de l'ordre.

Quelle que soit la réalité de l'évolution des moyens dévolus à la rentrée prochaine aux collèges et lycées des Yvelines, cette question ne doit pas être réglée en envoyant des enfants dans la rue.

C'est pourquoi, au nom des associations de parents d'élèves PEEP des Yvelines, nous tenions à appeler votre attention sur :

- L'instrumentalisation dont font l'objet nos enfants et plus particulièrement la désinformation menée par des adultes se disant responsables ;
- Le fait que les lycéens sont, pendant le temps scolaire, placés sous la surveillance de l'Education Nationale et que ceux qui les poussent à descendre dans la rue engagent leur responsabilité en cas d'incident.

A l'approche d'échéances scolaires, il est important que les enfants soient bien en classe et non dans la rue. C'est pourquoi nous vous demandons d'informer vos responsables locaux et mandants afin de veiller à ce que de tels faits ne se reproduisent pas.

## Rencontre du 5 avril avec le Recteur

Dans le cadre de son assemblée générale annuelle, l'Union Régionale peep de l'académie de Versailles a organisé le 5 avril 2008 une rencontre avec le Recteur, occasion d'aborder l'actualité éducative de notre Académie.

Concernant les **mouvements de manifestation autour des dotations horaires**, le Recteur a rappelé les conditions dans lesquelles notre Académie doit restituer 276 emplois.

L'Académie de Versailles, qui compte plus de 40 000 enseignants répartis dans plus de 600 collèges et lycées, a perdu ces dernières années 14000 élèves. Il convient donc de mettre ces chiffres en relief (- 0,70 % des postes, - 0,46 emplois par établissement), sachant que l'application mécanique du ratio de 1 enseignant pour 11,9 enfants aurait pu entraîner une perte de 1200 emplois. Le Recteur a cependant reconnu qu'il était plus simple d'avoir, à son niveau, une vision globale que locale et que le système pouvait parfois présenter une rigidité excessive.

Il pense cependant que les problèmes rencontrés actuellement sont **principalement liés à la transformation de 302 emplois en heures supplémentaires**.

Si les syndicats sont contre cette mesure, le Recteur considère qu'elle est neutre pour les élèves et les familles, le potentiel d'enseignement restant inchangé.

Interrogé sur le possible refus des enseignants de faire des heures supplémentaires, **le Recteur affirme que toutes les heures de cours seront, quoiqu'il advienne, assurées. Il trouve dès lors choquant de mêler les élèves à un conflit purement catégoriel.**

Dans le primaire, en dépit de la redistribution des postes entre les départements, le taux d'encadrement passera, à la prochaine rentrée, de 5,13 à 5,14 dans les Yvelines.

Dans le secondaire, la dotation des départements est liée, à 90%, à la réalité démographique. Au sein de chaque département, les inspecteurs d'académie peuvent ensuite moduler cette dotation pour tenir compte des réalités locales (ZEP, REP, discrimination positive).

Enfin, concernant les heures supplémentaires, le Recteur précise qu'il n'est pas dans une logique de contrainte des enseignants, mais dans une politique d'incitation. Il rappelle cependant que jusqu'en 1998, l'obligation d'heures supplémentaires portait sur deux heures hebdomadaires.

## Mais que fais la Peep départementale ?

Ce titre, à peine provocateur, ne fait malheureusement que résumer l'idée, complaisamment répandue par nos "*partenaires*" de la FCPE en ce moment, selon laquelle la Peep des Yvelines est absente du débat sur la préparation de la rentrée 2008.

Si les informations contenues dans ce document viennent démentir ce sentiment, il n'est pas inutile de rappeler certaines vérités.

➔ Janvier 2008 : réunion par le Recteur d'un groupe de travail sur la préparation de la rentrée 2008 : **seule la peep est présente**, la FCPE n'ayant même pas désigné ses représentants à cette commission.

➔ 26 février 2008 : délégation de l'AD 78 à l'inspection d'académie sur les dotations horaires.

➔ 25 mars 2008 : intervention de l'AD peep 78 auprès des syndicats d'enseignants.

➔ 27 mars 2008 : communiqué de presse de la Peep des Yvelines sur les dotations horaires.

➔ 28 mars 2008 : réunion du CDEN. **La FCPE lit le communiqué des syndicats puis quitte la salle pour obliger à un report, faute de quorum.**

➔ 2 avril 2008 : nouvelle réunion du CDEN : **La FCPE est purement et simplement absente.**

➔ 5 avril : déjeuner débat entre les élus peep et le Recteur.

Sans parler des nombreuses échanges mails ou téléphoniques avec l'inspection académique.

### Alors qui est absent du débat ?

Si l'on considère que le débat se fait dans la rue, alors oui la FCPE joue pleinement son rôle, aux côtés des syndicats d'enseignants, ceux là même qui l'ont créée il y a 30 ans.

Mais si l'on croit que l'action de représentation des associations locales peep, de leurs aspirations, de leurs revendications se fait auprès des décideurs, de l'inspecteur d'académie, du recteur, du conseil général, alors **seule la peep est actuellement, dans les Yvelines, le porte parole des familles.**

Parce qu'en nous engageant au sein de la peep nous avons fait le choix d'être des représentants de parents responsables, j'ai la certitude que **ce n'est pas en boycottant les instances de concertation, que nous pourrons faire avancer vos revendications légitimes.**

Parce que nous sommes des représentants de parents responsables, **nous n'avons pas besoin d'envoyer des enfants dans la rue, avec tous les dangers que cela recouvre, pour nous faire entendre de nos interlocuteurs.**

Cela va sans dire, mais cela va encore mieux en le disant !

Bruno Jouvence - Vice président de l'AD

Merci de bien noter le nouveau numéro de téléphone de l'AD Peep 78 : 06 50 43 29 21